



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 614-19

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le **1^{er} avril 2019**, le projet de règlement suivant :

614-19 Règlement sur le traitement des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 386 et toutes ses modifications subséquentes, afin de bonifier le traitement des élus pour combler la perte liée aux taux d'imposition fédéral, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et d'indexer annuellement de 2 % ce traitement

- Une bonification est apportée au traitement des élus pour combler la perte liée aux taux d'imposition fédéral ;
- Une bonification est apportée au traitement des élus de 2 % pour l'année 2019 ;
- Ces bonifications sont rétroactives au 1^{er} janvier 2019 ;

2019	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	35 328,48 \$	16 767,00 \$
Conseiller	11 560,00 \$	5 780,00 \$

- Une indexation annuelle du traitement est fixée à 2 % pour les années 2020 et 2021 ;
- Ledit règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 3 juin 2019 à 19 h 30**, à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 1^{er} mai 2019, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 1^{er} JOUR DE MAI 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA